

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



MAI
2016
NUMÉRO
0960

Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de 3 ans aux crèches et aux grands-parents

Fin 2013, près de 12 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale, en très grande majorité avec leur mère. À situation d'activité comparable des parents, les enfants de mères seules sont plus souvent confiés que les autres enfants à des modes d'accueil collectifs (crèches, haltes-garderies) ou à leurs grands-parents. Ils sont moins souvent accueillis par une assistante maternelle agréée.

Les mères de familles monoparentales disposent, en effet, de moins de ressources que les parents en couple, et le coût de l'accueil collectif est moins élevé que celui d'une assistante maternelle, en particulier pour les ménages modestes.

Les mères seules en emploi sollicitent aussi souvent que les couples dont les deux parents travaillent un mode d'accueil extra-parental, et font garder leurs enfants un peu plus longtemps. L'accueil quotidien de ces jeunes enfants s'organise le plus souvent sans la participation du père. Quand les parents sont séparés, seuls 16 % des enfants de mères seules sont confiés à leur père dans le cadre d'une organisation régulière en semaine.

Pour les parents d'enfants en bas âge qui vivent sans conjoint, plus encore que pour ceux qui vivent en couple, l'accès à un mode d'accueil joue un rôle primordial pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Cette étude porte sur les recours aux modes d'accueil des mères seules – qui représentent 96 % de l'ensemble des parents seuls (encadré 1) – et s'appuie sur l'enquête Modes de garde et d'accueil du jeune enfant menée par la DREES en 2013.

Des grands-parents plus souvent sollicités

Comparées aux parents en couple, les mères seules ont beaucoup plus souvent recours aux grands-parents ou à d'autres membres de leur famille pour garder leurs enfants de moins de 3 ans. Ainsi, au cours d'une semaine de référence (encadré 1), du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures, 27 % des enfants de mères seules sont confiés à leurs grands-parents ou à leur proche famille au moins une fois dans la semaine, contre 20 % des autres enfants (tableau 1). Ceci reste vérifié à situation professionnelle comparable : ainsi, 36 % des enfants de mère seule en emploi sont accueillis par les grands-parents ou d'autres membres de la famille au moins une fois dans la semaine, contre 29 % des enfants dont



1. En moyenne, 30 % du temps passé en journée et en semaine avec les grands-parents ou la famille proche se déroule le mercredi.
2. Les modes d'accueil payants retenus ici sont les assistantes maternelles (agrées ou non), les gardes à domicile, et les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), c'est-à-dire les crèches et haltes-garderies.

les deux parents en couple travaillent. L'accueil par les grands-parents est facilité par la proximité géographique : 52 % des mères seules résident à moins de trente minutes de trajet des grands-parents maternels, contre 43 % des autres familles. Toutefois, cet accueil est, en général, de courte durée : la moitié des enfants de mères seules qui sont confiés

à leurs grands-parents le sont moins de cinq heures par semaine (du lundi au vendredi, en journée)¹. De façon plus générale, les familles monoparentales recourent moins souvent aux modes d'accueil payants² que les couples, notamment parce qu'elles ont moins souvent un emploi et qu'elles disposent de ressources plus faibles

(encadré 2). Quand les parents travaillent, les enfants des 25 % des familles les plus modestes (premier quartile de niveau de vie) ont une probabilité 6,4 fois plus forte que les enfants des 25 % des familles les plus aisées de ne pas avoir de mode d'accueil payant (tableau 2). Résider dans un département où l'offre de places auprès des assistantes mater-

ENCADRÉ 1 Source et définitions

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2013, réalisée par la DREES en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), a été menée au quatrième trimestre 2013 au domicile de 6 700 ménages de France métropolitaine ayant au moins un enfant de moins de 6 ans. L'objectif principal de l'enquête est de dresser un panorama des solutions adoptées par les parents pour la garde de leurs enfants.

Les foyers monoparentaux, c'est-à-dire un parent vivant seul avec au moins un enfant, sans conjoint cohabitant, ont été surreprésentés afin de pouvoir comparer leurs caractéristiques à celles des foyers dits « biparentaux » (couples cohabitants avec enfant). L'échantillon comporte ainsi environ 400 familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 3 ans.

L'échantillon de l'enquête ne comporte qu'une dizaine de pères vivant seuls avec un enfant de moins de 3 ans, et ne permet pas de les étudier séparément, même s'ils ont sans doute des caractéristiques spécifiques. Le champ de cette étude se restreint aux mères seules, afin de faciliter les comparaisons avec les mères vivant en couple. En raison de la faible proportion de pères seuls, cette restriction de champ a un impact marginal sur les résultats.

Les parents sont invités à renseigner un calendrier d'accueil de l'enfant pour une semaine de référence : il s'agit par défaut de la semaine précédant l'enquête, sauf si le dispositif habituel a été perturbé par la maladie d'un enfant, les congés d'un parent ou encore l'indisponibilité d'un mode d'accueil. Par définition, la semaine de référence ne comporte pas plus de deux jours où l'enfant n'est pas dans le logement. Par conséquent, dans les cas de résidence alternée (4 % des enfants de moins de 3 ans de mères seules séparées), la semaine de référence a été choisie pour être une semaine où le parent enquêté (ici la mère) a la garde de son enfant. Dans ce cas, la semaine de référence minimise donc le temps passé avec le père. Pour chaque jour, de la première minute à minuit, chaque intervenant (parent, assistante maternelle, établissement d'accueil du jeune enfant, etc.) ayant assuré l'accueil de l'enfant est indiqué, avec les horaires de début et de fin de sa prise en charge.

Pour l'étude des recours aux modes d'accueil, on se restreint ici aux plages horaires où les parents sont davantage susceptibles de travailler : les jours de semaine, du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures.

Le mode de garde principal de l'enfant est le mode d'accueil dans lequel l'enfant passe le plus de temps, du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures.

TABLEAU 1 Recours aux modes d'accueil, du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures

En %

	Part des enfants confiés au moins une fois dans la semaine				
	À un mode d'accueil collectif (EAJE)*	À une assistante maternelle agréée	À un mode d'accueil payant**	Aux grands-parents ou à d'autres membres de la famille	À un mode d'accueil extra-parental***
Tous les parents sont actifs occupés					
Mère seule active occupée	38	30	67	36	93
Couple de deux parents actifs occupés	27	52	81	29	94
Au moins un des parents est inactif ou au chômage					
Mère seule au chômage	27	9	34	24	59
Couple où un parent travaille, l'autre est au chômage	24	21	45	13	59
Mère seule inactive	15	2	18	19	39
Couple où un parent travaille, l'autre est inactif	15	6	21	9	33
Couple sans aucun parent actif occupé	11	2	14	7	28
Ensemble					
Mère seule	27	14	41	27	65
Parents vivant en couple	22	32	55	20	68
Ensemble	23	30	53	21	68

* EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant.

** Assistante maternelle (agrée ou non), EAJE, garde à domicile.

*** Tout mode d'accueil hormis les parents, qu'il soit payant ou non payant (grands-parents ou membres de la famille, mais aussi école, amis, voisins...).

Note • L'enfant peut éventuellement être confié à plusieurs modes d'accueil au cours de la semaine (les modalités du tableau ne s'additionnent pas).

Lecture • Au cours de la semaine de référence, du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures, 38 % des enfants de moins de 3 ans de mère seule et active occupée sont confiés au moins une fois à un EAJE (mais peuvent éventuellement avoir d'autres modes d'accueil).

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans (hors enfants de père seul).

Source • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

nelles et des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), c'est-à-dire crèches ou haltes-garderies, est faible augmente également la probabilité de ne pas recourir à un mode d'accueil payant. À niveau de vie et offre d'accueil du département comparables, les mères seules ont un recours à un mode d'accueil payant comparable à celui des parents en couple.

Les mères seules recourent moins à une assistante maternelle et davantage à l'accueil collectif

Si les mères seules confient leur enfant moins souvent que les couples à un mode d'accueil payant (tous modes payants confondus), elles recourent toutefois davantage aux EAJE. Ainsi, 27 % des

enfants de mères seules fréquentent au moins une fois un EAJE au cours de la semaine, contre 22 % des enfants dont les parents vivent en couple (tableau 1). Seuls 14 % sont confiés à une assistante maternelle, contre 32 % des enfants des autres familles. Pour les familles modestes – dont font très souvent partie les familles monoparentales – les EAJE sont

ENCADRÉ 2

Des mères seules plus souvent au chômage et disposant de ressources plus faibles

Parmi les mères de jeunes enfants, celles vivant sans conjoint sont en moyenne moins diplômées que les autres : 17 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre la moitié des mères qui vivent en couple. Elles sont plus souvent au chômage (31 % contre 12 %) et aussi moins souvent en emploi (39 % contre 60 % des mères en couple). Lorsqu'elles sont inactives¹, les mères seules sont moins souvent en congé maternité ou en congé parental total que les mères en couple (29 % contre 56 %).

Lorsqu'elles travaillent, elles sont salariées à 93 %, comme les autres mères, mais elles ont alors plus souvent des conditions de travail fragiles (tableau complémentaire sur le site Internet de la DREES). Leur contrat de travail est ainsi plus souvent à durée limitée ou correspond plus souvent à une forme précaire d'emploi (placement en agence d'intérim, emploi aidé, stage rémunéré, etc.). C'est le cas pour 20 % d'entre elles, contre 14 % des autres mères. Par ailleurs, 12 % travaillent à temps partiel avec une quotité inférieure ou égale à un mi-temps, contre 8 % des mères en couple qui sont en emploi. De plus, les mères seules ont souvent des horaires alternants ou changeants (32 % contre 21 %) et déclarent plus souvent travailler régulièrement le week-end (44 % contre 30 %).

Les familles monoparentales comptent un peu plus souvent un seul enfant (42 % contre 40 %), ou, à l'inverse, au moins quatre enfants (12 % contre 7 % des autres familles avec enfant de moins de 3 ans). En l'absence d'un deuxième revenu, le niveau de vie des familles monoparentales est en

moyenne plus faible : 55 % font partie des 20 % des ménages avec enfant de moins de 3 ans les plus modestes, contre 15 % des parents qui vivent en couple. 42 % des mères de jeunes enfants qui vivent sans conjoint déclarent percevoir le revenu de solidarité active (RSA).

Activité des parents d'enfants de moins de 3 ans

En %

	Inactif (y compris congé maternité, congé parental)	Au chômage	Actif occupé	Ensemble
Mères seules	30	31	39	100
Parents vivant en couple	16	11	73	100
mères	28	12	60	100
pères	3	10	87	100
Ensemble	17	12	71	100

Lecture • 30 % des mères de famille monoparentale sont inactives. C'est le cas de 16 % des parents en couple (28 % des mères et 3 % des pères).

Champ • France métropolitaine, parents d'au moins un enfant de moins de 3 ans (hors pères seuls).

Source • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

1. La définition de l'inactivité comprend dans l'enquête les congés maternité et les congés parentaux de moins de trois mois, qui sont considérés, par exemple, comme de l'activité dans l'enquête Emploi (INSEE).

TABLEAU 2

Modélisation du non-recours aux modes d'accueil payants des parents qui travaillent

Estimation des odds ratios

Type de famille	
Mère seule	0,9 (ns)
Référence : Parents qui vivent en couple	1,0
Niveau de vie du ménage par unité de consommation*	
1 ^{er} quartile	6,4
2 ^e quartile	2,5
3 ^e quartile	1,6
Référence : 4 ^e quartile	1,0
Nombre de places auprès d'assistantes maternelles ou d'EAJE du département pour 100 enfants de moins de 3 ans	
55 ou moins	1,9
Entre 55 et 70	1,6
Référence : plus de 70	1,0

ns : la différence avec la modalité de référence n'est pas significative au seuil de 5 % ; EAJE : Établissement d'accueil du jeune enfant.

* Le niveau de vie correspond ici au revenu mensuel avant impôts du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Pour un ménage donné, le nombre d'UC est calculé en attribuant la valeur de 1 au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres adultes et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Les quartiles sont calculés ici sur le champ des ménages qui comptent au moins un enfant de moins de 3 ans et dont les parents (ou la mère seule) travaille(nt).

Lecture • À type de famille (mère seule ou parents vivant en couple) et offre d'accueil du département comparables, les enfants du 1^{er} quartile de niveau de vie ont 6,4 fois plus de risques que ceux du 4^e quartile de ne pas avoir de mode d'accueil payant.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans dont les parents (ou la mère seule) travaille(nt).

ENCADRÉ 3

L'accueil collectif revient moins cher aux mères seules que l'accueil individuel

Avant déduction des allocations et des aides fiscales, le coût moyen d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) est moindre que celui d'une assistante maternelle, et nécessite moins d'avances de frais. Le barème du coût d'une heure d'accueil en EAJE dépend à la fois du nombre d'enfants à charge et des ressources du ménage (avec un plafond et un plancher). Lorsque les familles recourent à une assistante maternelle agréée, elles versent un salaire. En compensation, elles perçoivent une allocation, le complément de libre choix du mode de garde (CMG), dont le montant est modulé selon le nombre des enfants et les ressources. Les familles monoparentales bénéficient par ailleurs d'une majoration spécifique des plafonds de ressources pour le calcul du CMG.

La perception des allocations réduit le coût de l'accueil par une assistante maternelle, mais il reste plus élevé que celui d'une heure d'accueil en EAJE (Villaume 2015). L'écart de coûts en faveur de l'EAJE, faible pour les couples pris dans leur ensemble (1,30 euro par heure contre 1,40 euro pour une heure d'assistante maternelle), est beaucoup plus net pour les familles monoparentales. Le coût d'une heure d'accueil par une assistante maternelle leur revient en moyenne à 1 euro contre 0,60 euro pour une heure d'accueil en EAJE. Ceci s'explique par leurs plus faibles ressources : en effet, on constate le même écart de coût pour les couples les plus modestes.

Dépenses versées par la famille selon la configuration familiale

Montants moyens en euros

	Coût d'une heure d'accueil avant déduction des allocations et du crédit d'impôt (prix payé par la famille)	Coût d'une heure d'accueil après déduction des allocations et du crédit d'impôt	Niveau de vie mensuel du ménage par unité de consommation***
Enfants accueillis chez une assistante maternelle agréée**	3,7	1,4	1973
Parents vivant en couple	3,7	1,4	2017
dont : faisant partie des 25 % des ménages les plus modestes***	3,7	1,1	1125
Famille monoparentale*	3,6*	1,0*	1 232*
Enfants accueillis en EAJE	1,8	1,2	1 758
Parents vivant en couple	1,9	1,3	1885
dont : faisant partie des 25 % des ménages les plus modestes***	1,0	0,6	986
Famille monoparentale	1,0	0,6	984

EAJE : Établissement d'accueil du jeune enfant.

* L'effectif de cette catégorie est faible, les résultats doivent être pris avec précaution.

** Le coût comprend les indemnités d'entretien et de repas.

*** Le niveau de vie correspond ici au revenu mensuel avant impôts du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Pour un ménage donné, le nombre d'UC est calculé en attribuant la valeur de 1 au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres adultes et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Le premier quartile de niveau de vie a été calculé sur le champ des ménages qui ont recours à un EAJE ou une assistante maternelle pour leur enfant de moins de 3 ans non scolarisé.

Lecture • Pour les familles monoparentales, après déduction des allocations et du crédit d'impôt, le coût moyen par enfant d'une heure d'accueil en EAJE est de 0,60 euro.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans non scolarisés accueillis au moins une fois dans la semaine de référence par une assistante maternelle agréée ou un EAJE.

Source • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

ENCADRÉ 4

Les mères seules ont plus de difficultés à trouver le mode de garde principal de leur enfant

Pour 18 % des enfants gardés principalement par un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), une assistante maternelle ou une garde à domicile, les parents déclarent avoir trouvé très difficilement ce mode d'accueil, et pour 23 % assez difficilement. Les mères seules soulignent davantage de difficultés à trouver un mode d'accueil payant : 25 % d'entre elles ont considéré la recherche très difficile et 31 % assez difficile.

Lorsqu'on demande aux parents la principale raison pour laquelle ils ont opté pour le mode de garde principal de leur enfant – parmi l'EAJE, l'assistante maternelle agréée, la garde à domicile –, les mères seules invoquent plus fréquemment que les autres parents une raison financière (11 % contre 4 %) ou encore le manque d'une autre solution disponible (21 % contre 17 %). En revanche, elles citent moins souvent des raisons pratiques (25 % contre 31 %), comme des horaires d'ouverture adaptés ou encore la proximité de leur domicile, et évoquent quasiment dans les mêmes proportions que les autres parents (36 % contre 38 %) des raisons liées au bien-être de l'enfant : contact avec d'autres enfants du même âge, épanouissement et respect du rythme de l'enfant.

En définitive, tous modes de garde principaux confondus (parents, grands-parents, accueil payant), les mères seules sont un peu moins satisfaites des conditions d'accueil de leur enfant que les parents qui vivent en couple (73 % contre 79 %).

en effet moins onéreux que les assistantes maternelles (encadré 3). Les mères seules citent d'ailleurs un peu plus souvent que les couples une raison financière pour expliquer le choix du mode d'accueil principal de leur enfant (encadré 4). En outre, les familles monoparentales vivent plus fréquemment en ville que les autres familles, où l'offre de places en EAJE est souvent plus développée que celle des assistantes maternelles (Borderies, 2015). Ce recours plus important aux EAJE reste vrai à activité des parents comparable : 38 % des enfants de mères seules en emploi fréquentent un EAJE, contre 27 % des enfants dont les deux parents en couple travaillent. Seuls 30 % des enfants de mères seules actives occupées sont confiés au moins une fois à une assistante maternelle, contre 52 % des enfants de couples qui travaillent (tableau 1). Quand les parents sont en emploi, les conditions de travail jouent également sur le type d'accueil adopté : si au moins un des parents travaille le week-end ou a des horaires alternants ou changeants, le ménage a moins souvent recours à un EAJE. Ce constat est encore plus marqué dans le cas des mères seules, qui recourent en contrepartie plus fréquemment aux grands-parents.

Les mères seules en emploi font garder leur enfant un peu plus longtemps que les couples qui travaillent

Au total, à situation professionnelle comparable, les mères seules ont quasiment aussi souvent recours à un mode d'accueil extra-parental que les autres parents (tableau 1). Toutefois, elles ne confient pas leurs enfants pour les mêmes durées que les couples.

Les mères seules inactives ou au chômage font garder leurs enfants moins longtemps que les couples dont au moins un des parents ne travaille pas. Du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures, 68 % de ces enfants sont confiés moins de vingt heures par semaine à un autre intervenant que les parents, contre la moitié des enfants de couples avec au moins un parent inactif ou au chômage (tableau 3). En effet, comparées à ces derniers, elles confient

•••

3. Parmi les 17 % restants, 8 % ont des parents qui sont en couple mais ne vivent pas ensemble. Dans 9 % des cas, la mère déclare à la fois avoir eu l'enfant avec son conjoint actuel mais aussi être seule et ne pas avoir de conjoint qui réside ailleurs ; cela pourrait correspondre à des séparations récentes, à des mères n'ayant jamais vécu en couple. Dans ces situations, les questions relatives au contact et à l'accueil par le père ne sont pas posées.

4. Le temps passé avec le père comprend les moments passés avec le père seul et ceux éventuellement passés avec les deux parents.

d'avantage leurs enfants aux grands-parents, qui sont plutôt sollicités pour de courtes durées.

À l'inverse, les mères seules en emploi confient leurs enfants pour une durée un peu plus longue que les couples dont les deux parents travaillent : 57 % de ces enfants sont accueillis plus de trente-cinq heures par semaine, contre 52 % des enfants de couples dont les deux parents sont en emploi (tableau 3). Ces temps d'accueil extra-parentaux un peu plus importants pourraient s'expliquer par les caractéristiques des emplois occupés par les mères seules (encadré 2), ou par un relais moins fréquent avec le père. En effet, en journée et en semaine, 61 % des enfants de couples qui travaillent passent un moment seuls avec leur père. Ce n'est le cas que pour 16 % des enfants de mères seules en emploi.

Finalement, en considérant à la fois la fréquence et la durée de l'accueil, les enfants de mères seules en emploi, comparés aux enfants de couples dont les deux parents travaillent, sont plus souvent gardés à titre principal (encadré 1) par un EAJE (30 % contre 18 %) ou encore par leurs grands-parents (8 % contre 4 %). Ils sont, en revanche, moins fréquemment gardés à titre principal par une assistante maternelle (20 % contre 34 %) ou par leurs parents (32 % contre 37 %) [graphique 1]. Quand l'un des parents ne travaille pas (inactif ou au chômage), 86 % des enfants passent la majeure partie de leur temps en semaine avec leurs parents, et ce quel que soit le type de famille.

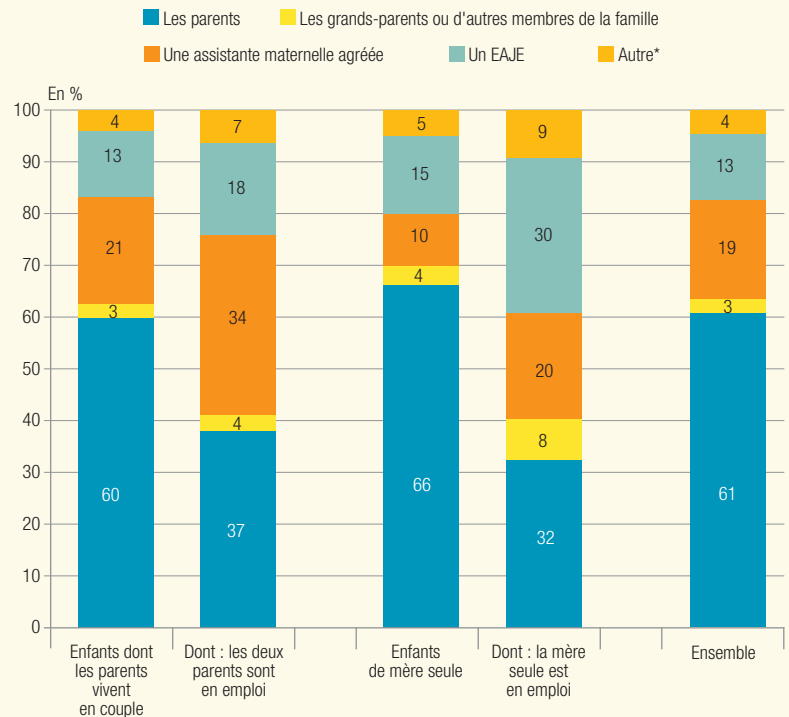
Les pères restent en contact avec leur enfant, mais participent peu à leur accueil en semaine

Parmi les jeunes enfants de mères seules dont le père réside ailleurs après une séparation (soit 83 % des enfants de mère seule³), 25 % ont passé un moment avec leur père entre le lundi 0 heure et le dimanche minuit, d'après le calendrier d'accueil renseigné par la mère pour la semaine de référence⁴. C'est le cas de 15 % des enfants si l'on se restreint aux jours de la semaine, entre 8 heures et 19 heures. La méthode utilisée dans l'enquête pour définir la semaine de référence a toutefois tendance à minimiser le temps passé avec le père (encadré 1).



GRAPHIQUE 1

Mode de garde principal du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures



EAJE : Établissement d'accueil du jeune enfant.

* Autre : Garde à domicile, école, assistante maternelle non agréée, ami, voisin, autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.

Lecture • 60 % des enfants de moins de 3 ans dont les parents vivent en couple sont gardés principalement par ces derniers, du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures (définitions).

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans (hors enfants de père seul).

Source • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.



TABLEAU 3

Durée de l'accueil extra-parental, du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures

	En %			
	20 heures ou moins	Plus de 20 heures et 35 heures ou moins	Plus de 35 heures	Ensemble
Tous les parents sont actifs occupés				
Mère seule active occupée	13	30	57	100
Couple de deux parents actifs occupés	15	33	52	100
Au moins un parent est inactif ou au chômage				
Mère seule inactive ou au chômage	68	12	20	100
Couple avec au moins un parent inactif ou au chômage	50	29	21	100
Ensemble				
Mère seule	39	21	40	100
Parents vivant en couple	24	32	44	100
Ensemble	26	31	43	100

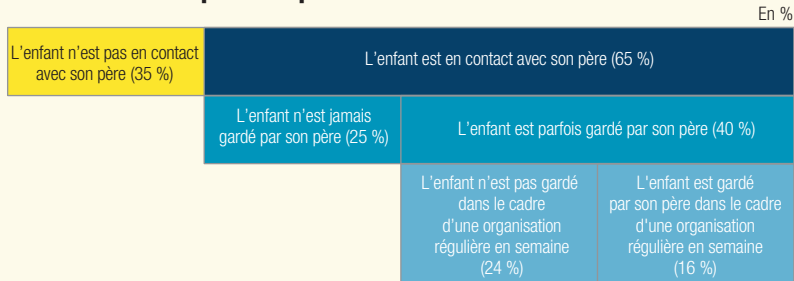
Lecture • Du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures, 39 % des enfants de moins de 3 ans de mère seule qui ont recours à un accueil extra-parental passent 20 heures par semaine ou moins, séparés de leurs parents.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans de mère seule ou de parents vivant en couple qui ont recours à un accueil extra-parental.

Source • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

GRAPHIQUE 2

Déclarations des mères seules séparées sur l'accueil des enfants par leur père



Lecture • D'après la déclaration des mères, 65 % des enfants de mère seule séparée de moins de 3 ans sont en contact avec leur père. 40 % sont parfois gardés par ce dernier, dont 16 % dans le cadre d'une organisation régulière en semaine.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans de mère seule séparée.

Source • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

Lorsqu'on demande aux mères séparées comment s'organise l'accueil de leur enfant, 16 % déclarent que l'enfant est pris en charge par son

père dans le cadre d'une organisation régulière en semaine (graphique 2). En effet, deux enfants sur trois restent en contact avec leur père après la sépa-

ration et parmi eux 40 % lui sont parfois confiés⁵. Mais lorsque c'est le cas, c'est majoritairement en dehors de la semaine ou bien en appoint au cours de celle-ci (24 % des enfants). L'accueil par le père a alors lieu soit seulement lors des week-ends ou des vacances (11 %), soit uniquement en dépannage au cours de la semaine (10 %), soit les deux (3 %).

Les pères qui résident à proximité de leur ex-compagne (moins de 30 minutes de trajet) sont davantage investis : neuf fois sur dix, le contact est maintenu, et près d'un enfant sur trois est alors pris en charge par son père dans le cadre d'une organisation régulière en semaine. Ces éléments sont issus des déclarations des mères séparées, mais il est possible que leurs ex-compagnons, s'ils avaient été interrogés, aient déclaré accueillir davantage leur enfant⁶.

•••
5. On compte parmi ces cas ceux des enfants qui vivent en résidence alternée, soit 4 % des enfants de moins de 3 ans de mères seules séparées.

6. On constate ce phénomène dans d'autres enquêtes : dans l'enquête INED-INSEE Étude des relations familiales et inter-générationnelles (ERFI), en cas de séparation, d'après les mères, 98 % des enfants de 0 à 4 ans habitent avec elles et, d'après les pères, 26 % habitent avec eux (Régnier-Loilier, 2013).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Acs M., Lhommeau B., Raynaud É., 2015, « Les familles monoparentales depuis 1990 », *Dossiers Solidarité et Santé*, DREES, n° 67, juillet.
- Algava É., Le Minez S., Bressé S., Pla A., 2005, « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Études et Résultats*, DREES, n° 389, avril.
- Borderies F., 2015, « Offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2013 : le nombre de places continue d'augmenter », *Études et Résultats*, DREES, n° 931, août.
- Micheaux S., Monso O., 2007, « Faire garder ses enfants pendant son temps de travail », *Insee Première*, INSEE, n° 1132, avril.
- Observatoire national de la petite enfance, 2015, *L'accueil du jeune enfant en 2014, données statistiques*.
- Régnier-Loilier A., 2013, « Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant », *Population & sociétés*, n° 500, mai.
- Guillaume S. et Legendre É., 2014, « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », *Études et Résultats*, DREES, n° 896, octobre.
- Guillaume S., 2015, « Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans ? », *Études et Résultats*, DREES, n° 930, août.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.social-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Responsable d'édition : Carmela Riposa

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Laurence Grivet

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384